

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
LIGUE DE FOOTBALL DE LA WILAYA DE SKIKDA

Communiqué

Pour faire un peu de pédagogie et attirer l'attention de l'instance qui traite les recours des ligues de football de wilaya, l'homologation d'un stade n'est acquise qu'avec les "avis favorables" des instances concernées en l'occurrence :

- 1-le représentant du club
 - 2-les représentants des services de sécurité
 - 3-les représentants de la protection civile
 - 4-les représentants des ligues
 - 5-le représentant légal du stade (APC)
- Ci-joint modèle

Le SG

Conclusions

<i>Selon les membres de la commission, le stade est t'il en mesure d'accueillir les rencontres de championnat ? si la réponse est négative, préciser les raisons.</i>	OUI	NO N

Commentaires

.....

.....

.....

.....

Visas

Le Représentant du Club Domicilié <i>(Non, prénom, cachet et Signature)</i>	Le Représentant légal du propriétaire du stade DJS / OPOW / APC <i>(Non, prénom, cachet et Signature)</i>
Le Représentant de la DGSN ou de la Gendarmerie Nationale <i>(Non, prénom, cachet et Signature)</i>	Le Représentant de la protection Civil <i>Non, prénom, cachet et Signature)</i>
Les Membres de la Commission Désignés par la Ligue <i>(Non, prénom, cachet et Signature)</i>	

Fait à Le